



Soutien Individualisé à la Démarche EXport des PME et TPE (SIDEX)

Objectifs et conditions

Aider les PME et les TPE à finaliser un projet de développement international clairement identifié.

Opérations éligibles :

- Invitation d'un partenaire potentiel étranger (futur client, agent, distributeur, etc.) pour le sensibiliser aux technologies, aux savoir-faire, aux produits de l'entreprise ;
- Missions de faisabilité ou d'expertise (information, formation, etc.) pour convaincre le partenaire étranger (futur client, agent, distributeur, etc.), responsable du projet, de la spécificité et de la qualité de la technologie française de l'entreprise ;
- Mission visant à favoriser le positionnement de l'entreprise dans le cadre d'un appel d'offre ou d'un contrat en négociation.

Dépenses éligibles :

- Frais de transports internationaux, tarif classe économique ;
- Frais d'hôtel, dans la limite de 250 € par nuit ;
- Déplacements dans le pays ;
- Frais d'interprétariat uniquement pendant la mission ;
- Déplacements en France, dans la limite de 50 € par personne.

Modalités :

- Dispositif simple d'accès, l'instruction et la réponse d'UBIFRANCE se fait dans un délai de 15 jours à réception du dossier complet ;
- La mission à l'étranger ou l'invitation en France doit être effectuée dans les trois mois suivant l'acceptation du dossier. A titre exceptionnel, une prolongation de trois mois pourra être accordée sur demande justifiée de l'entreprise ;
- Tous les pays sont éligibles, hors embargo.

Conditions :

- La mission doit être effectuée dans les 3 mois suivant l'acceptation du dossier. A titre exceptionnel, une prolongation de 3 mois pourra être accordée sur demande justifiée de l'entreprise ;
- Si l'entreprise est déjà bénéficiaire d'une assurance prospection de la Coface sur la zone visée, le montant des dépenses pris en charge au titre du SIDEX sera déduit des dépenses déclarées sur l'assurance prospection ;
- Aucune aide ne pourra être consentie a posteriori de la mission.

La demande d'aide devra être réalisée au moins 15 jours avant la date de l'opération (cachet de la poste faisant foi) avec un extrait Kbis et le devis détaillé correspondant au tarif économique du transport international. L'entreprise s'engage à communiquer toutes les informations demandées dans le questionnaire ;

- UBIFRANCE se réserve le droit de refuser tout dossier ne répondant pas aux conditions posées. UBIFRANCE pourra notamment vérifier :
 - * L'absence de concurrence franco-française sur le projet, notamment dans le cadre d'un appel d'offres,
 - * L'existence d'un marché international concurrentiel,
 - * La garantie de retombées commerciales potentielles,
 - * L'existence de financements confirmés, ou très probables du projet.

Bénéficiaires

Entreprises de tous secteurs d'activité (sauf négoce) dont l'effectif est inférieur à 100 personnes et dont le CA est inférieur à 30 M€.

Bénéficiaires exclus :

Entreprises détenues à plus de 25 % par une entreprise ne répondant pas aux critères précédents.

Montant

Subvention représentant 50 % maximum des dépenses éligibles engagées par l'entreprise, dans la limite de 7 500 €.

Cette aide est limitée à 3 dossiers par entreprise et par an pour des projets différents.

L'entreprise devra s'engager à respecter la règle communautaire de minimis selon laquelle le total des aides publiques qui lui sont accordées ne peut pas dépasser la somme de 200 000 € maximum sur une période glissante de 3 ans, versée sous ce régime.

Financeurs

- État

Contacts

2 contacts trouvés :

- [DRCE Ile-de-France - Direction Régionale du Commerce Extérieur](#)
- [UBIFRANCE Paris - SIDEX](#)

Source

UBIFRANCE (<http://www.ubifrance.fr>)

Type d'aide

- Subvention

Informations complémentaires

- [Remplir le formulaire de demande en ligne du SIDEX](#) sur le site d'UBIFRANCE.
- Consulter le dossier d'information consacrés à [Ubifrance et sa Mission Artisanat-TPE](#) sur le site de l'Observatoire des aides.

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.

L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur.

Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : © Institut Supérieur des Métiers, 2002-2007